

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la quatrième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 29 juin 2021 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2^e alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M^{mes} Jeanne Blackburn-Murray
Geneviève Buteau-D'Eer
Lisa Gagné-Claveau
Kathia Nadeau
Marie-Josée Villeneuve

MM. Carl Bergeron
Pierre-Luc Dufour
Christian Fillion
Jean-Charles Fortin
Jean Fortin-Simard
Nicolas Laflamme
Alexandre Lavoie
Pascal Martel

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Boivin, directrice
Chantale Cyr, directrice générale
Julie Hudon, directrice

MM. Jean-François Delisle, secrétaire général
Martin Lapierre, directeur général adjoint
Jean-François Leblanc, directeur
Nicolas Savard, directeur
Gino Villeneuve, directeur

Est absent :

M. Steve Dickey Bessette

CA-2021-057

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. M. Jean-François Delisle confirme que le quorum est atteint.

CA-2021-058

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Agenda de consentement**
 - 2.1 Adoption des procès-verbaux
 - 2.2 Octroi de contrat – Programme d'aide aux employés – 571-2011
 - 2.3 Amendement – Politique d'évaluation des apprentissages
 - 2.4 Modification à l'acte d'établissement du CFGA

- 2.5 Adoption d'une directive en vertu de la LGCE (D)-RM-20/21-01
- 2.6 Contrat d'enlèvement des vidanges – 571-2009
- 2.7 Acquisition d'équipement de carrosserie – 571-2003
- 2.8 Regroupement d'achats avec le CAG pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs
- 2.9 Regroupement d'achats avec le CAG pour l'acquisition d'équipement pédagogique numérique
- 2.10 Adoption – Règlement Règles de fonctionnement du conseil d'administration
- 2.11 Amendement – Règlement Régie interne de l'organisation

- 3. **Amendement au PTRDI 2021-2022 - 2023-2024 et modifications d'actes d'établissement (secteur primaire – école Charles-Gravel)**

- 4. **Adoption – Politique Admission et inscription**

- 5. **Budget**
 - 5.1 Adoption – Politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements
 - 5.2 Adoption du budget 2021-2022

- 6. **Présentation du rapport annuel 2019-2020**

- 7. **Services éducatifs dispensés aux adultes**

- 8. **Modification au calendrier scolaire 2021-2022 – Secteur jeunes**

- 9. **Réseau de fibre optique – nouveau partenaire**

- 10. **Calendrier des rencontres du conseil d'administration**

- 11. **Points statutaires**
 - 12.1 Reddition de compte pour la politique PVHT
 - 12.2 Reddition de compte du PEVR et de la planification stratégique
 - 12.3 Reddition de compte au 30 juin du plan de gestion annuel
 - 12.4 Reddition de comptes des comités du conseil
 - 12.5 Tableau de bord

- 12. **Rétrospective de la dernière année**

- 13. **Période de questions du public**

- 14. **Sujets divers**

- 15. **Clôture de la rencontre**

ADOPTÉE

CA-2021-059

Agenda de consentement /
Adoption des procès-verbaux

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER les procès-verbaux des rencontres du 16 février, 16 mars, 4 mai et 1^{er} juin 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

CA-2021-060

Agenda de consentement /
Octroi de contrat /
Programme d'aide aux
employés 571-2011

Afin de les soutenir dans leurs problématiques individuelles ou familiales, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRS) offre un programme d'aide aux employés. Un appel d'offres visant un accès élargi a été publié afin de permettre que tous les employés ayant un statut actif soient admissibles au P.A.E. Un contrat de 5 ans, qui est structuré en 2 ans ferme et en 3 années optionnelles individuellement, permettrait de contrôler la hausse des

coûts tout en offrant une stabilité et une continuité au niveau du service offert.

CONSIDÉRANT que le contrat actuel du CSSRS pour le Programme d'aide aux employés (P.A.E.) prend fin le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT les besoins du CSSRS en matière de P.A.E. et l'appel d'offres #571-2011 lancé le 28 avril dernier;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 31 mai 2021 et la validation de la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que le CSSRS doit obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme selon l'article 46 al.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RCS) pour un contrat d'une durée supérieure à 3 ans;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que l'annexe 2 (#146511) du SCT pour l'autorisation du Dirigeant de l'organisme selon l'art. 46 al.1 du RCS.

ADOPTÉE

CA-2021-061

Agenda de consentement /
Amendement – Politique
d'évaluation des
apprentissage

L'adoption du projet de loi 40 est venue modifier les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP) en ce qui a trait aux modalités d'évaluation. À cet effet, la direction des Services éducatifs jeunes propose un projet d'amendement à la politique d'évaluation des apprentissages fait en cohérence avec les nouveaux articles 19 et suivants de la LIP.

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique relativement aux modalités d'évaluation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster la politique d'évaluation des apprentissages afin qu'elle prenne en compte lesdites modifications législatives;

CONSIDÉRANT les différentes consultations menées auprès des diverses instances;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER la politique d'évaluation des apprentissages amendée telle que déposée.

ADOPTÉE

CA-2021-062

Agenda de consentement /
Modification à l'acte
d'établissement du CFGA

Afin d'ajuster l'offre de services en formation générale aux adultes, le Centre de formation générale aux adultes se doit de faire modifier son acte d'établissement.

CONSIDÉRANT la demande du Centre de formation générale aux adultes de modifier leur acte d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil d'établissement portant les numéros 7-06042021, 8-06042021, 9-06042021 et 10-06042021 du Centre de formation générale aux adultes approuvant les modifications à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'AJOUTER les bâtiments Les Habitations du Parc, Intégration La Baie,

Pépinière Laterrière et Moisson Saguenay-Lac-St-Jean à l'acte d'établissement du Centre de formation générale aux adultes.

ADOPTÉE

CA-2021-063

Agenda de consentement /
Adoption d'une directive en
vertu de la LGCE (D)-RM-
20/21-01

Au cours des 5 dernières périodes de reddition de comptes, le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay a octroyé en moyenne 53 contrats de service par année. En raison de ce volume, la gestion des autorisations en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état (LGCE) est complexe et entraîne des délais qui pourraient être évités. Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay pouvait donc demander l'autorisation d'adopter une directive au Secrétariat du Conseil du trésor.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de prendre une directive dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état* (LGCE) du 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a été désigné par décision du Conseil du trésor le 27 octobre 2020 afin de lui permettre de se doter d'une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de son dirigeant;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER la directive (D)-RM-20/21-01, de rendre publique cette directive au plus tard 30 jours après son adoption et de transmettre cette directive au Président du Conseil du trésor.

ADOPTÉE

CA-2021-064

Agenda de consentement /
Contrat d'enlèvement des
vidanges – 571-2009

Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRS) doit recourir à des prestataires de services externes pour procéder à l'enlèvement des vidanges (levée des conteneurs) pour l'ensemble de ses établissements. Le contrat actuel prenant fin le 30 juin 2021, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 5 mai dernier afin de trouver un prestataire de services pour les 3 prochaines années.

CONSIDÉRANT que notre contrat actuel pour l'enlèvement des vidanges prend fin le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT les besoins du CSSRS en matière d'enlèvement des vidanges et l'appel d'offres public #571-2009 lancé le 5 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 juin 2021 et la validation de la conformité du plus bas soumissionnaire;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme;

D'ACCORDER le contrat pour l'enlèvement des vidanges au plus bas soumissionnaire soit Services environnementaux Lac-St-Jean au montant de 407 344,20 \$ pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE

CA-2021-065

Agenda de consentement /
Acquisition d'équipement de
carrosserie – 571-2003

Dans le cadre du programme d'études révisé Carrosserie (DEP 5372) offert par le CFP du Grand Fjord (pavillon Équipement motorisé), le Centre de services scolaire doit procéder à l'achat de nouveaux équipements. Le ministère

de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande une liste d'équipements qui doivent être rendus disponibles pour ce cours. Dans le cadre de la mesure 50580 (financement de l'équipement de la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre), le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé le 23 septembre 2019 au CSSRS une allocation maximale de 296 093 \$ pour l'implantation obligatoire du programme révisé Carrosserie pour 2021-2022.

CONSIDÉRANT les besoins en équipement de carrosserie du CFP du Grand Fjord (pavillon Équipement motorisé) pour les cours qu'ils offrent;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière des budgets d'immobilisation du CFP du Grand Fjord;

CONSIDÉRANT l'allocation maximale du MEES de 296 093 \$ pour l'implantation du programme;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public #571-2003 lancé le 19 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 juin 2021 et la validation de la conformité des plus bas soumissionnaires;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat avec les plus bas soumissionnaires conformes;

D'ACCORDER le contrat d'acquisition d'équipements de carrosserie aux deux plus bas soumissionnaires soit Consulab et UAP.

ADOPTÉE

CA-2021-066

Agenda de consentement /
Regroupement d'achats avec
le CAG pour l'acquisition de
postes informatiques et
moniteurs neufs

Le parc technologique du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRS) est constitué de plus de 5000 ordinateurs de type postes fixes et portables.

Afin d'actualiser une partie du parc (*tel qu'indiqué et autorisé le 29 juin 2020 dans le plan directeur des ressources informationnelles 2020-2021 à 2022-2023 « DG-2020-55 » et dans les projets détaillés 2021-2022 des technologies de l'information et des communications*) et ainsi remplacer les ordinateurs désuets, le CSSRS procède à l'acquisition d'équipements neufs.

Un appel d'offres public sera lancé par le CAG dans les prochaines semaines et offre la possibilité au CSSRS de se joindre au regroupement d'achats pour nos besoins en postes informatiques et moniteurs neufs pour une année avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune. Dans sa stratégie d'acquisition, le CAG prévoit attribuer des commandes à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis à l'égard du bien à acquérir n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée par le dirigeant de l'organisme public avant la diffusion de l'appel d'offres.

CONSIDÉRANT le mandat 2021-7525-60 - POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) permettant au CSSRS de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT que dans la stratégie d'appel d'offres du CAG il est prévu de retenir tous les fournisseurs ayant soumis un prix n'excédant pas de plus de 10% le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que la mesure 50760 (incluant les sous-mesures) servant à la mise aux normes des infrastructures technologiques doit être réalisée par un appel d'offres en regroupement d'achats (sauf pour les équipements remis à neuf);

CONSIDÉRANT l'article 43 al.2 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information (RCTI);

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la directrice générale à signer le mandat pour participer au regroupement d'achats offert par le CAG aux conditions stipulées dans le mandat #2021-7525-60 pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que l'annexe 2 du SCT pour l'autorisation du Dirigeant de l'organisme selon l'art.43 al.2 du RCTI.

ADOPTÉE

CA-2021-067

Agenda de consentement /
Regroupement d'achats avec
le CAG pour l'acquisition
d'équipement
pédagonumérique

Le gouvernement octroie au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRS) une mesure (50767) visant l'acquisition d'ensembles numériques pour supporter l'intégration du numérique dans les classes.

Un appel d'offres public sera lancé par le CAG dans les prochaines semaines et offre au CSSRS la possibilité de se joindre au regroupement d'achats pour nos besoins en équipements pédagonumériques pour une durée d'une année sans possibilité de renouvellement.

CONSIDÉRANT le mandat 2021-7542-01 offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) permettant au CSSRS de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements pédagonumériques;

CONSIDÉRANT que la mesure 50767 sert à financer l'acquisition des équipements pédagonumériques et doit faire l'objet d'un appel d'offres en regroupement d'achats;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la directrice générale à signer le mandat pour participer au regroupement d'achats offert par le CAG aux conditions stipulées dans le mandat #2021-7542-01 pour l'acquisition d'équipements pédagonumériques.

ADOPTÉE

CA-2021-068

Agenda de consentement /
Adoption – Règlement Règles
de fonctionnement du conseil
d'administration

Avec l'application du projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, les règles et procédures pour les assemblées délibérantes du conseil des commissaires étaient devenues désuètes. De plus, les changements législatifs prévoient désormais que les règles de fonctionnement du conseil d'administration soient fixées par règlement. Devant les nombreux changements à y faire, l'organisation a plutôt opté pour l'abrogation des anciennes règles et la réécriture de nouvelles qui incluent également les dispositions encore utiles des anciens règlements.

CONSIDÉRANT le changement de gouvernance mis en œuvre à la suite de la sanction du projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT l'abrogation par la directrice générale des documents :

- Règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires;
- Règlement Participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif;
- Règles et procédures pour les assemblées délibérantes du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que conformément au nouvel article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le processus de consultation mené;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER le règlement *Règles de fonctionnement du conseil d'administration (R)-SG-20/21-02*;

QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

ADOPTÉE

CA-2021-069

Agenda de consentement /
Amendement – Règlement
Régie interne de
l'organisation

Le sigle officiel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est actuellement CSSRS.

Dans le cadre du changement de désignation de notre organisation de Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, un changement de nom de domaine internet est en cours de réalisation afin de refléter la nouvelle désignation.

Le nom de domaine internet CSSRS étant déjà utilisé par un autre Centre de services scolaire, le Service des ressources informationnelles du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a réservé le nom de domaine CSSRDS.

Afin d'arrimer notre sigle officiel au nom de domaine internet qui est actuellement mis en place, le secrétariat général procède à un ajustement au règlement Régie interne de l'organisation afin de modifier le sigle officiel pour qu'il devienne CSSRDS.

CONSIDÉRANT le changement du nom de domaine internet actuellement en cours vers le CSSRDS pour le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir le sigle officiel du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay comme étant CSSRDS;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le règlement *Règles de régie interne de l'organisation* afin qu'il prenne en compte ladite modification;

CONSIDÉRANT le processus de consultation mené;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER le règlement *Régie interne de l'organisation (R)-SG-18/19-01*, tel qu'amendé;

QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

ADOPTÉE

CA-2021-070

Amendement au PTRDI 2021-
2022 – 2023-2024 et
modifications d'actes
d'établissement (secteur
primaire – école Charles-
Gravel)

En vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit, chaque année, mettre à jour son plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI). Ce plan indique pour chaque établissement, le nom, l'adresse, les locaux du Centre de services scolaire mis à sa disposition, sa capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires et l'utilisation qui en est faite.

L'école La Carrière subira des travaux majeurs de rénovation au cours de la prochaine année scolaire et il est prévu que les écoles Vanier et Des Quatre-Vents en subiront dans les années suivantes. Une relocalisation des élèves sera nécessaire afin d'assurer un environnement sécuritaire et optimal pour la

pédagogie. L'école Charles-Gravel est donc ciblée afin d'établir une zone primaire servant à libérer les établissements qui seront rénovés.

Par conséquent, le CSS des Rives-du-Saguenay désire amender le PTRDI déjà adopté en décembre 2020 pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que les actes d'établissement des écoles La Carrière et Charles-Gravel. Le comité de parents, l'ensemble des municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire ainsi que les conseils d'établissement concernés ont été consultés.

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles élaboré conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser les élèves de l'école La Carrière pour la durée des travaux majeurs de rénovation au cours de l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser les élèves des écoles Vanier et Des Quatre-Vents pour la durée des travaux majeurs de rénovation prévus au cours des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 amendé tel que déposé;

D'ADOPTER les actes d'établissement des écoles La Carrière et Charles-Gravel afin de rendre les locaux indiqués disponibles pour l'école La Carrière pour l'année scolaire 2021-2022.

ADOPTÉE

CA-2021-071

Adoption – Politique
Admission et inscription

En conformité avec sa mission, le Centre de services scolaire doit établir les critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi que les modalités d'admission, d'inscription et de déplacement de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire. À cet effet, la direction des Services éducatifs jeunes propose un projet de politique relative à l'admission et l'inscription.

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi que les modalités d'admission, d'inscription et de déplacement de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les différentes consultations menées auprès des diverses instances;

**Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve
et résolu :**

D'ADOPTER la politique *Admission et inscription*.

ADOPTÉE

CA-2021-072

Budget / Adoption – Politique
Objectifs, principes et critères
de répartition des allocations
entre les établissements

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit faire la répartition de ses revenus de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement

vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

Pour ce faire, il doit annuellement réviser la politique qui identifie les objectifs, les principes et les critères selon lesquels seront réparties les allocations entre les établissements.

Les objectifs et les principes de la répartition des revenus sont établis en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Suivant le processus de concertation qui comprend notamment la consultation des instances suivantes :

- *La table de collaboration des écoles primaires et secondaires;*
- *Le comité de direction;*
- *Le comité consultatif des services aux EHDAA;*
- *Le comité de répartition des ressources;*
- *Le comité consultatif de gestion;*
- *Le comité de vérification.*

Notamment sur les éléments suivants :

- *Critères de répartition des TES (phase 1 et 2);*
- *Les orientations budgétaires 2021-2022;*
- *L'exercice d'équilibre budgétaire 2021-2022;*
- *L'analyse des différents projets EHDAA soumis;*
- *La présentation et l'analyse des différents plans des effectifs;*
- *L'analyse des règles budgétaires du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);*
- *La répartition des allocations des mesures dédiées ou protégées.*

Il est de mise, puisque les consultations sont terminées et se sont toutes avérées positives, de procéder à l'adoption de la politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements 2021-2022.

CONSIDÉRANT les articles 187, 193 et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le processus de concertation réalisé;

CONSIDÉRANT la réception du projet de Règles budgétaires 2021-2022 du MEQ;

CONSIDÉRANT que les consultations sont terminées et qu'elles se sont toutes avérées positives;

**Il est proposé par M. Jean Fortin-Simard
et résolu :**

QUE la politique *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements* pour l'année 2021-2022 soit adoptée.

ADOPTÉE

CA-2021-073

Budget / Adoption du budget
2021-2022

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette. Les travaux ont débuté en mars 2021 en vue de son élaboration. Des consultations ont été faites à divers niveaux en cours d'année dont le Comité de répartition des ressources et le Comité de consultatif de gestion.

Une présentation du projet de budget a eu lieu :

En comité de direction le 28 juin 2021;

En comité de vérification le 23 juin 2021;

En comité de répartition des ressources le 29 juin 2021.

Une présentation en CCG élargi est également prévue.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que selon les stipulations de l'article 278 de la L.I.P., un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance ordinaire du Conseil d'administration à laquelle ledit budget sera examiné et adopté. Celui-ci a été publié le 12 juin 2021 dans *le Progrès* et sur le site internet du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 9 337 198 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant 57 926 632 \$;
- un nombre de 44 449 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- le taux de 0,10540 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022;

**Il est proposé par M. Jean Fortin-Simard
et résolu :**

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 185 579 000 \$ et des dépenses de 185 579 000 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

CA-2021-074

Présentation du rapport
annuel 2019-2020

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire, de ses réalisations, des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles ainsi que des services éducatifs et culturels qu'il offre. Ledit rapport doit également contenir les informations exigées par Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Ainsi, conformément aux articles 175.1, 220, 220.2 et 275.2 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire a préparé un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire notamment des éléments suivants:

- réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;
- les dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et de ses manquements constatés;
- le rapport du protecteur de l'élève;
- le portrait des plaintes reçues pour intimidation et violence;

Le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire a été transmis au ministre et rendu public. Il est présenté à la population lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration.

CA-2021-075

Services éducatifs dispensés
aux adultes

Chaque année, une mise à jour des services éducatifs adultes est présentée et adoptée en fonction de l'évolution de la situation et des besoins.

Les principaux changements pour l'année scolaire 2021-2022, par

rapport à l'année scolaire 2020-2021, sont les suivants :

Formation générale aux adultes :

- Ajout d'un second groupe pour le projet « Scolavité » à l'ADHIS;
- Ajout d'un partenariat avec le Centre de tri;
- Ajout d'un partenariat avec IntégAction;
- Ajout d'un partenariat avec les habitations du parc.

CONSIDÉRANT la planification des services éducatifs dispensés par les centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle, par le Service aux entreprises ainsi que de l'utilisation des bâtisses 2021-2022;

CONSIDÉRANT la recommandation des directions de centre en formation générale aux adultes et en formation professionnelle et le Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER la planification présentant les services éducatifs dispensés par le Centre de formation générale aux adultes des Rives-du-Saguenay et le Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord et le Service aux entreprises.

ADOPTÉE

CA-2021-076

Modification au calendrier scolaire 2021-2022 – Secteur jeunes

Suite au projet de règlement de la Loi sur l'instruction publique du 12 mai dernier, des modifications seront apportées au régime pédagogique.

Les articles 29 et 29.1 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire se lisent comme suit pour l'année 2021-2022 :

« 29. Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une première communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 19 novembre et une deuxième au plus tard le 22 avril.

29.1. Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des deux étapes. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 28 janvier pour la première étape et le 10 juillet pour la deuxième étape. »

Ces modifications nous amènent à ajuster le calendrier scolaire au niveau des journées pédagogiques dans l'objectif de faciliter la production du premier bulletin qui doit être acheminé avant le 28 janvier et d'organiser des rencontres de parents entourant ce bulletin. De plus, ce changement permettra d'assurer la préparation et l'envoi de la deuxième communication aux parents avant le 22 avril.

CONSIDÉRANT les modifications anticipées au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des tables de collaboration des écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay et du comité de parents;

**Il est proposé par M. Nicolas Laflamme
et résolu :**

D'ADOPTER les modifications au calendrier scolaire 2021-2022 comme suit :

- Ajout de journées pédagogiques le 21 janvier et le 8 avril 2022;
- Retrait de journées pédagogiques le 21 février et le 28 mars 2022.

ADOPTÉE

CA-2021-077

Réseau de fibre optique –
nouveau partenaire

Le Centre de services scolaire De La Jonquière (CSSJ), le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRS) et la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC) sont signataires d'un protocole d'entente concernant l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante (réseau de fibre optique).

La municipalité de Ferland-et-Boilleau (Municipalité) désire déployer un réseau de fibre optique sur son territoire et a approché les signataires afin de brancher le réseau qu'elle envisage à celui des signataires. Le projet permettrait aussi de brancher 83 résidences sur le territoire de Ville Saguenay.

Le branchement se ferait sur brin du réseau de fibre optique appartenant à la MRC. Les brins de réseaux de fibre optique appartenant au CSSJ et au CSSRS ne seraient pas affectés directement par ce branchement.

Le CSSRS doit adopter une résolution pour modifier le protocole d'entente entre le CSSJ, le CSSRS et la MRC afin d'y prévoir l'ajout de la Municipalité.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire De La Jonquière (CSSJ), le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRS) et la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC) ont conclu un protocole d'entente le 31 octobre 2002 (ci-après le : « **Protocole 2002** ») conformément à l'article 282 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2002, c.37) dans le but d'implanter, d'exploiter et d'utiliser un réseau de télécommunication à large bande passante (ci-après : le « **Réseau actuel** »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau (Municipalité) projette le déploiement de la fibre optique pour l'ensemble de son territoire, cela représentant le branchement à la fibre optique de 327 bâtiments, et permettant du même coup le branchement de 83 résidences situées dans le quartier Juste-Aza-Simard de Ville de Saguenay (ci-après : le « **Projet** »);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation du Projet, la Municipalité doit avoir accès et être en mesure de se brancher sur le Réseau actuel de fibres optiques qui est visé par le Protocole 2002;

CONSIDÉRANT que le CSSJ, le CSSRS et la MRC ont réparti entre elles les droits de propriété des différentes structures du Réseau actuel mises en place suivant la réalisation du Protocole 2002;

CONSIDÉRANT que le branchement envisagé par la Municipalité dans le cadre du Projet sera effectué sur un brin de fibres optiques du Réseau actuel appartenant à la MRC;

CONSIDÉRANT que les parties au Protocole 2002 avaient mandaté le CSSRS pour conclure tout contrat aux fins d'implantation du Réseau actuel;

CONSIDÉRANT que le consentement de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est requis afin d'ajouter un nouveau partenaire au Protocole 2002 dans le cadre de cession de droits d'utilisation;

CONSIDÉRANT que le CSSJ, le CSSRS et la MRC souhaitent faire bénéficier les citoyens de la Municipalité et du quartier Juste-Aza-Simard de Ville de Saguenay d'un accès à un réseau de fibres optiques via un branchement au Réseau actuel;

**Il est proposé par Mme Lisa Gagné-Claveau
et résolu :**

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer l'Amendement au protocole d'entente daté du 31 octobre 2002.

ADOPTÉE

CA-2021-078

Calendrier des rencontres du conseil d'administration

Conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration (article 4.1.2), ce dernier détermine, par résolution, les dates de ses séances ordinaires.

CONSIDÉRANT le caractère public des séances régulières du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le projet de règlement Règles de fonctionnement du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la possibilité de tenir des séances extraordinaires;

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu :

DE FIXER les séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2021-2022 selon les dates suivantes :

- 31 août 2021
- 14 décembre 2021
- 15 février 2022
- 26 avril 2022
- 28 juin 2022

ADOPTÉE

CA-2021-079

Points statutaires / Reddition de compte pour la politique PVHT

La politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail prévoit la mise en place d'un comité de onze personnes qui a notamment comme mandat de :

- *Assurer une diffusion adéquate de la politique;*
- *Proposer et organiser des activités d'animation, de sensibilisation et de prévention et de faire des recommandations au Centre de services scolaire sur tout sujet permettant de promouvoir la civilité, de prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail;*
- *Contribuer au recrutement et à la formation des vigiles dans chaque établissement.*

En fonction de son mandat et afin d'assurer une continuité aux mesures déjà mises en place, le comité se dote d'un plan d'action annuel afin de contribuer au respect et à la civilité entre les membres du personnel. Ce plan d'action annuel est réalisé en cohérence avec la volonté du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay d'offrir un environnement sain permettant le plein épanouissement des personnes dans le respect de leur dignité.

Tel que prévu à la politique, le comité PVHT dépose son rapport annuel d'activités au conseil d'administration afin de lui présenter les moyens mis en place pendant l'année scolaire 2020-2021.

CA-2021-080

Points statutaires / Reddition de compte du PEVR et de la planification stratégique

Mme Cyr nous informe que cette reddition de compte aura lieu au conseil d'administration du mois d'août, les services éducatifs jeunes étant actuellement à la collecte d'informations. Plusieurs actions ont été mises en place dont un sondage portant sur les communications et un questionnaire au sujet du sentiment de sécurité des élèves.

CA-2021-081

Points statutaires / Reddition de compte au 30 juin du plan de gestion annuel

Mme Cyr rappelle que le plan de gestion découle du PEVR. M. Delisle partage le document et les priorités sont présentées. Mme Cyr fait état des éléments qui ont déjà été réalisés et nous informe qu'une station visuelle sera aménagée dans la salle publique afin de visualiser l'état d'avancement des travaux (objectifs).

Un report de la date a été demandé pour l'identification des zones de collaboration. Au niveau de la performance organisationnelle, l'objectif est réalisé. M. Leblanc précise qu'il est trop tôt pour être capable de réaliser l'ensemble du

CA-2021-082

Points statutaires / Reddition de comptes des comités du conseil

suivi budgétaire en raison du manque de ressources disponibles pour le développement des objectifs et les défis auxquels ont dû faire face les directions d'école cette année. Le plan d'affaires secteur adulte a été déposé précédemment et le plan d'action sera présenté à la rentrée scolaire.

M. Alexandre Lavoie indique que plusieurs documents présentés lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique ont été adoptés ce soir. Au niveau provincial, un document s'en vient relativement aux normes d'éthique des membres du conseil d'administration. Il ajoute qu'en conformité avec la politique afférente, le traitement des plaintes a été rapatrié au secrétariat général et ajoute que la formation des membres des conseils d'établissement et du conseil d'administration est sur la bonne voie.

Pour l'élection des membres du conseil d'administration représentant le personnel, il est soulevé que plusieurs représentants du personnel ont été élus par acclamation et des discussions auront lieu afin de voir ce qui peut être fait pour mieux faire connaître ce rôle et capter l'intérêt.

Lors de la dernière rencontre du comité de vérification, il a été question du budget et de la politique qui ont été présentés ce soir.

La rencontre du comité des ressources humaines a eu lieu le 26 mai dernier. Celle-ci portait sur le suivi du plan de transformation RH et la planification stratégique de la main-d'œuvre. Plusieurs idées pour le recrutement ont émergé.

CA-2021-083

Rétrospective de la dernière année

La directrice générale, M^{me} Chantale Cyr, invite chacune des directions de service à présenter les réalisations de cette année qui se termine.

M. Nicolas Savard, directeur du service des ressources matérielles, nous expose les défis auxquels son service a dû faire face en raison de la pandémie, notamment par rapport au prix du bois qui n'a cessé d'augmenter. Il y a eu également la formation du nouveau comité des ressources immobilières et mobilières. M. Savard nous parle de plusieurs millions de travaux de rénovation qui sont présentement en cours tant au niveau de l'intérieur que de l'extérieur des écoles. Le personnel de son département sera donc très occupé jusqu'en juin de l'année prochaine. Pour finir, il nous présente des photos des réalisations en cours.

M^{me} Julie Hudon, directrice du service des ressources humaines, nous présente l'avancement des travaux du plan de transformation de la fonction RH. Elle nous présente les cinq phases et elle nous indique où ils en sont. Les deux premières phases sont réalisées. Elle nous informe au sujet du programme de relève de directions et également de la planification stratégique de la main-d'œuvre et nous explique que son département travaille en amont afin de s'assurer de ne pas être en rupture de service et maintenir les services à l'élève.

Par la suite, M. Gino Villeneuve, directeur du service des ressources informationnelles, indique qu'avec la pandémie, nous avons eu à donner une réponse rapidement lors de la mise en place de l'enseignement à distance que nous avons fait en collaboration avec les directions d'établissements. Un grand défi d'adaptation et d'assistance a été relevé. Les compétences pour le mode virtuel ont été développées. Des outils pour l'enquête épidémiologique lors d'un cas de Covid ont également été élaborés.

M^{me} Isabelle Boivin, directrice des services éducatifs jeunes, nous présente plusieurs projets d'accompagnement et de soutien dans les milieux, particulièrement au niveau de la planification des savoirs essentiels pour soutenir l'enseignement et le jugement professionnel. Également, elle nous parle de la pratique pédago numérique, du support pour le service régional d'enseignement à distance et de la transition entre les cycles et primaire-secondaire. Au Bas-Saguenay, il y a présentement, une équipe qui travaille avec tous les acteurs pour donner une couleur du Bas-Saguenay avec un front commun. Des services de télépédagogie et de téléorthophonie pour donner un service à l'élève.

M. Jean-François Leblanc, directeur du service des ressources financières, nous parle de la consolidation de son équipe après plusieurs instabilités au cours des dernières années. De nouveaux outils ont été développés, notamment pour le budget et le service a livré deux budgets, 12 états financiers, 2 états financiers trimestriels, le rapport de coût pour la Covid et ont réalisé 87 demandes pour CollectInfo. De plus, les taxes scolaires ont été envoyées par courrier dans les derniers jours.

Pour conclure, la direction générale a eu beaucoup d'adaptation face aux changements de couleur de la zone Covid. L'objectif était de prendre soin des gestionnaires et être à l'écoute du personnel dans les écoles. Malgré toutes les difficultés rencontrées, les objectifs ont été atteints, et c'est une victoire. Nous avons eu la précieuse collaboration des directions des services et nous remercions les membres du conseil d'administration pour leur confiance.

CA-2021-084

Période de questions du public

M^{me} Anne-Marie Lavoie, enseignante à Montessori remercie les membres du conseil d'administration et les directions pour cette année.

CA-2021-085

Sujets divers

Aucune information.

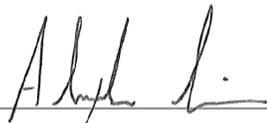
CA-2021-086

Clôture de la rencontre

Il est proposé par M. Pascal Martel et résolu :

DE CLORE la rencontre. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE



Le président



Le secrétaire général